



Vaisselle réutilisable

Petit guide à l'intention des organisateurs de manifestations publiques

Table des matières

1. Mise à disposition du matériel, propriété de la Municipalité	2
2. Conditions et détail de l'offre.....	2
3. Gamme des articles de la Commune.....	2
4. Marche à suivre / Qui fait quoi.....	3
5. Manutention et facturation – Éléments importants	3
6. Responsabilité	3
7. Contacts.....	3

1. Mise à disposition du matériel, propriété de la Municipalité

Afin de faciliter la transition du jetable au réutilisable, la Commune de Vex a fait l'acquisition de vaisselle et de conteneurs réutilisables et a conclu un partenariat avec l'entreprise Papival SA, à Sion, pour le stockage et le lavage.

Elle met, sur demande¹, ce matériel à disposition des organisateurs de manifestations publiques.

2. Conditions et détail de l'offre

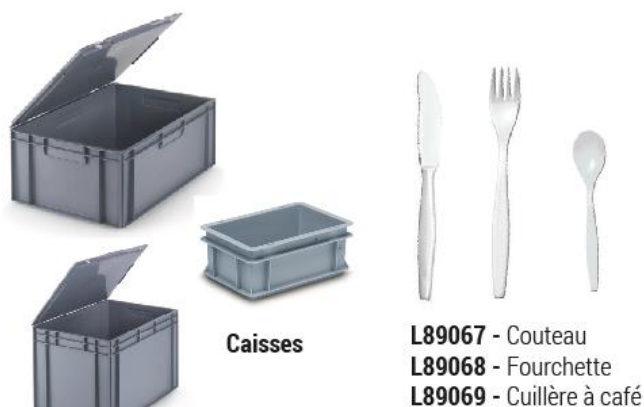
L'offre s'adresse à tous les organisateurs de manifestations publiques sur le territoire communal, ayant obtenu une autorisation de la Municipalité et ce, sans frais de location.

Seuls les frais de lavage, de transport, ainsi que les pertes/casses sont à la charge des organisateurs.

3. Gamme des articles de la Commune



Numéro d'article	Pces/caisse	Prix perte	Prix lavage
L89063 - INAO 1 dl	56	CHF 2.40	CHF 0.20
L89064 - Longdrink	162	CHF 1.20	CHF 0.16
L89064.1 - Longdrink (50)	50	CHF 1.20	CHF 0.16
L89095 - Verre 2.5-3dl	264	CHF 1.00	CHF 0.16
L89095.1 - Verre 2.5-3dl (50)	50	CHF 1.00	CHF 0.16
L89096 - Verre 5 dl	160	CHF 1.00	CHF 0.16
L89065 - Tasse à expresso	125	CHF 2.50	CHF 0.10
L89066 - Grande assiette	50	CHF 3.10	CHF 0.25
L89067 - Couteau	100	CHF 0.80	CHF 0.10
L89068 - Fourchette	100	CHF 0.80	CHF 0.10
L89069 - Cuillère à café	100	CHF 0.80	CHF 0.10
Caisse verres/assiettes	1	CHF 25.00	CHF 4.30
Caisse petit conditionnement	1	CHF 17.00	CHF 4.30
Caisse services	1	CHF 15.00	CHF 1.00



¹ Formulaire en annexe de la demande d'autorisation de manifestation

4. Marche à suivre / Qui fait quoi

La Commune de Vex...

...dispose d'un stock de vaisselle et de conteneurs

...informe les sociétés des conditions de mise à disposition de ce stock

...finance les coûts de stockage de ce matériel

...reçoit de Papival les décomptes des pertes / casses de son stock de vaisselle

...dispose d'un fond pour le renouvellement du stock

Papival...

...stocke la marchandise de la Commune de Vex

...accueille et conseille les organisateurs de manifestations

...reçoit les commandes des organisateurs et prépare la marchandise

...réceptionne les retours et réalise les inventaires

...facture le lavage et les pertes / casses aux organisateurs

...envoie le décompte des pertes/casses à la commune

L'organisateur...

...passe commande à Papival (sur présentation de l'autorisation d'utiliser le matériel de la Commune de Vex²)

...s'occupe d'aller chercher et de retourner la marchandise (prestation possible par Papival, mais facturée en sus)

...instaure un système de consigne pour couvrir les frais de non restitution / casse de la vaisselle

...paie le lavage et les pertes / casses de la vaisselle à Papival

5. Manutention et facturation – Eléments importants

La vaisselle est livrée en caisses scellées.

Pour être considérée comme propre, chaque caisse inutilisée doit être rendue scellée. En effet, pour des raisons d'hygiène, tout le contenu des caisses ouvertes doit être lavé.

La vaisselle sale sera mise dans les conteneurs prévus à cet effet. Elle sera débarrassée des résidus de nourriture, faute de quoi des frais supplémentaires pourraient être facturés.

Lors de l'inventaire de retour, Papival fera le décompte de

- la vaisselle propre (dans les caisses scellées)
- la vaisselle sale
- le matériel manquant

Si la manifestation réunit différentes sociétés tenant chacune un stand, il est fortement conseillé à l'organisateur d'établir des décomptes distincts tant pour la répartition du matériel que pour son retour et la facturation.

6. Responsabilité

L'organisateur est responsable du respect de l'obligation d'utiliser de la vaisselle durable.

7. Contacts

- | | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none">• Commune de Vex
Stéphanie Hollistein
027 / 207 35 72
stephanie.hollistein@vex.ch
www.vex.ch | <ul style="list-style-type: none">• Papival SA
Route de Préjeux 10, Sion
027 / 205 70 20
vaisselle.reutilisable@papival.ch
www.vaisselle-reutilisable.ch |
|---|--|

² Annexe au formulaire de demande d'autorisation de manifestation